

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE DU 28 MAI 2024

REÇU LE :

30 MAI 2024

**SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET**

Délib.2024 – 15

**Date de la
convocation**

22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.

**Nombre de
membres**

En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 10

Membres présents : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme RAMIS Monique, Mme THILMONT Alicia, Mme DADA Françoise.

Membre absent ayant donné procuration : Mme GUERRIER Annie a donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte.

Membres absents excusés : M. COSTE Michel (Président du CCAS), Mme TORRENT Michèle, Mme CECCALDI Eveline, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeanine.

Membre absent : M. VILA PASOLA Marti, M. MAITRE Claude

Votes

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Aides au paiement de la cantine scolaire maternelle et primaire – Modification de la grille tarifaire

Date d'affichage

Madame Brigitte Baranoff, Vice-Présidente, rappelle que le CCAS apporte des aides aux familles pour le paiement de la cantine scolaire maternelle et primaire, en fonction du quotient familial de la CAF. Par délibération en date du 11 octobre 2022, le conseil d'administration a maintenu à l'identique la grille tarifaire progressive des aides attribuées.

Elle expose que, par délibération en date du 5 avril 2024, le Syndicat Intercommunal Scolaire a fixé à 50 € le plein tarif mensuel par famille, au lieu de 47 €.

**Date de
publication et de
mise en ligne**

Elle propose au conseil de faire évoluer la grille tarifaire des aides apportées, pour l'année scolaire 2024-2025, en fusionnant les 2 premières tranches (le tarif journalier sera inférieur à 1 euro), en faisant évoluer les 2 suivantes et en arrondissant la 5^e tranche.

Quotient familial CAF	Tarif journalier famille par enfant	Tarif mensuel famille par enfant	Aides du CCAS
0 à 400	0.94 €	13.00 €	37.00 €
401 à 450	1.66 €	22.00 €	28.00 €
451 à 500	1.99 €	27.50 €	23.00 €
501 à 550	2.31 €	32.00 €	18.00 €
551 à 600	2.64 €	36.00 €	14.00 €
601 à 700	2.97 €	41.00 €	9.00 €
701 et plus	Plein tarif : 3.62 €	Plein tarif : 50.00 €	0.00 €

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

- D'adopter la nouvelle grille tarifaire ci-dessous fixant le montant des aides apportées par le CCAS en fonction du quotient familial, à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 :

Quotient familial CAF	Tarif journalier famille par enfant	Tarif mensuel famille par enfant	Aides du CCAS
0 à 400	0.94 €	13.00 €	37.00 €
401 à 450	1.66 €	22.00 €	28.00 €
451 à 500	1.99 €	27.50 €	23.00 €
501 à 550	2.31 €	32.00 €	18.00 €
551 à 600	2.64 €	36.00 €	14.00 €
601 à 700	2.97 €	41.00 €	9.00 €
701 et plus	Plein tarif : 3.62 €	Plein tarif : 50.00 €	0.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

C.C.A.S.
Ville de Céret
Tél. 04 68 87 57 94

